

Quartier des casernes Beaumont-Chauveau, juin 2013

Préconisations :

1. La création d'une ZAC afin de contrôler qualitativement et quantitativement l'aménagement du quartier est une bonne solution, mais il faudrait sans doute déborder des limites militaires selon les nécessités.
2. Etablissement d'une charte architecturale suffisamment souple pour permettre la diversité mais fixant quelques caractères marquants propre à donner une identité à ce nouveau quartier.
3. Etablissement d'un programme d'équipement « qualité de vie » : des aires de jeux pour les enfants ET les ados, un gymnase tout public, dont les scolaires, des zones de promenades et des espaces de vie collectives commerçantes et non commerçantes dimensionnées pour le quartier Rabelais-Tonnellé.
4. Etablissement d'un plan de déplacement multimodal à l'échelle du quartier Rabelais-Tonnellé et prise en compte des besoins de stationnement des résidents, afin d'éviter les reports chez les voisins. Le schéma de déplacement devra rendre perméable l'enclave militaire récupérée. Il faudra donc veiller à ne pas recréer de mini enclaves. A l'occasion de la réflexion sur les déplacements, il est indispensable d'améliorer notablement les dessertes en transport en commun, ainsi que les conditions d'emploi des modes doux, notamment en raison de la présence du restaurant du CROUS et autres activités universitaires.
5. Pour palier un manque important, création d'une continuité de déplacement entre la rue Lamartine et la rue du Général Renault, en utilisant notamment la rue Walvein et sa continuité pour le sens Nord-Sud et la du général Chanzy sa continuité pour le sens Sud-Nord. Le tout organisé pour un faible trafic essentiellement intra-quartier, en sens unique pour les VP et dans les deux sens pour les deux roues.
6. Une mention particulière doit être faite pour les déplacements piétonniers, alors qu'ils représentent plus la moitié des déplacements en ville, on constate que le traitement des cheminements piétonniers sont traités en ignorant les besoins des piétons. L'aménagement de ce quartier est l'occasion de faire des aménagements exemplaires pour les piétons, Notamment le revêtement de sol, l'absence d'obstacles, les continuités aménagées dans les traversées d'axes routiers, le choix des tracés les plus courts et, sauf exception (grande largeur + marquage) pas de voie mixte avec les 2 roues.
7. Prévoir des parcs couverts à 2 roues et poussettes tant dans les îlots de logements, que répartis sur le domaine public.
8. Etablissement d'un programme d'activités économiques et administratives calibrées pour un « petit quartier »
9. Maintien et réemploi, autant qu'il est possible, des bâtiments militaires, témoins d'une architecture « fonctionnelle », cela demande plus d'efforts mais c'est possible.
10. Préservations des grands arbres, cela demande aussi un effort, mais il faudrait 40 ans à leurs successeurs pour avoir le même panache.
11. Les espaces verts créés devront être conçus pour être « utilisés » par les habitants, notamment les pelouses, mais aussi création de petits jardins gérés par des associations de riverains.
12. Enfin, en toute occasion, toujours considérer l'aménagement de cette emprise comme l'aménagement d'un élément du quartier Rabelais-Tonnellé préexistant..